



**VILLE DE CHAMPLITTE**

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

# Conseil Municipal

Réunion du Mercredi 07 Juin 2017

*L'an 2017, le sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.*

*Étaient présents* : MM. TEUSCHER Gilles, ANGELOT Jean-Marc, GODARD Daniel, GUILLAUME Christian, MARTARESCHE Philippe, PARIS Serge, VINCENT Raymond.

Mmes BONNET Agathe, CLERGET Nicole, CLERGET Valérie, MILLE Eliane, THEVENOT Martine, VOISIN Chantal. GAUTHERON Martine,

*Absents excusés* : MM. COLINET Patrice, BOUDOT Christian (a donné procuration à Mme GAUTHERON Martine), LAMY Jean-Marie (a donné procuration à M. Daniel GODARD), CORNUE Annie.

*Absente* : MME CAISEY Brigitte.

M. GUILLAUME Christian a été nommé Secrétaire de Séance.

## ORDRE DU JOUR

### CC4R

- Désignation d'un(e) délégué(e) communautaire

### Source de la Douaye

- Echange et achat d'un terrain
- Demande de subvention(s)

### Voirie communale

- Convention pour le fauchage

### Personnel communal

- Créations de postes (service de l'eau-assainissement)

### Service de l'eau

- Modification du tarif de prestations

### Gîte de groupes

- Tarif location de logement

### Rentrée scolaire 2017

### Budgets 2017

- Mouvements de comptes

### Budget CCAS

- Subvention communale

### Amortissement honoraires PLU

### Questions diverses

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 12 avril 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

### **2017-051 CC4R : Désignation d'un(e) délégué(e) communautaire**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 09 mai 2017, qui porte à 9 le nombre de conseillers communautaires siégeant à la CC4R,

Il y a lieu de procéder à la désignation d'un(e) conseiller(e) communautaire supplémentaire.

S'est présenté : Monsieur Daniel GODARD

A l'issue du scrutin, Monsieur Daniel GODARD est désigné pour représenter la commune de Champlitte au Conseil Communautaire avec

16 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 Voix ABSTENTION

### **2017-052 Source de la Douaye : Achat et échange de terrain**

La commune de Champlitte envisage l'achat de deux parcelles cadastrées AC n° 62 et AC n° 218 d'une contenance respective de 02a 85 ca et 08a 60 ca, situées au lieu-dit « Près de la Douaye » à Champlitte, propriétés de M. Vincent AVRELET et de M. AMADIO Charles domiciliés respectivement à 70600 CHAMPLITTE et 01630 PERON.

En contrepartie, la commune de Champlitte céderait à Monsieur AVRELET Vincent et Monsieur AMADIO Charles la parcelle cadastrée AB n° 51 lieu-dit « Les Gradions Est » d'une superficie de 04a 95 ca et verserait une soulte de 1500.00 € revenant à chacun à hauteur de moitié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ accepte à l'unanimité cette opération.

↳ charge le Maire de signer tous les documents afférents à ces transactions

↳ dit que les frais notariés seront à la charge de la commune.

### **2017-053 Source de la Douaye : Demande de subventions**

La commune de Champlitte envisage la restauration de la fontaine lavoir en pierres taillées, petit patrimoine rural non protégé, située au lieu-dit « Près de la Douaye » à Champlitte, cadastrée AC n° 219, d'une contenance de 00a 30 ca, propriété municipale dont l'existence remonte au 19<sup>ème</sup> siècle comme en témoignent les cadastres napoléoniens de 1807-1840 et 1850.

La réfection extérieure du bâtiment et la reconstruction de plusieurs mètres de la partie lavoir s'effectuera avec la participation de la Fondation du Patrimoine de Bourgogne – Franche-Comté, partenaire du Conseil Département de la Haute-Saône.

## TRAVAUX :

- Toiture et murs du bâtiment très dégradés par les intempéries, le manque d'entretien, qui, au fil du temps, ont descellés les pierres qui demandent le remplacement.
- Reconstruction de plusieurs mètres de la partie lavoir.
- Déblaiement de masses de terre, pouvant conduire à la découverte de vestiges enfouis.
- Evacuation des pierres inutilisables et déblais.
- Mise en sécurité des lieux par la pose de grilles de protection.
- Remise en état du site.

## DEVIS ESTIMATIFS :

- Marbrerie DELAMARCHE	43 753.33 € HT 52 504.00 € TTC
- MC TAILLE DE PIERRE	10 493.80 € HT 12 952.56 € TTC
- ENTREPRISE ROUSSEL	5 590.00 € HT 6 808.00 € TTC

**Soit :** **59 837.13 € HT**  
**71 804.56 € TTC**

## PLAN DE FINANCEMENT :

Appel à dons :	20 %
Conseil Départemental :	15 %
DETR :	40 %
Sollicitation réserve parlementaire (Sénateur) :	5 %
Fonds propres :	20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ accepte à l'unanimité la restauration de la fontaine lavoir au lieu-dit « Près de la Douaye » à Champlitte, petit patrimoine rural non protégé.

↳ charge le Maire de solliciter toutes les subventions allouées pour ce type de restauration.

↳ charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ces travaux.

### **2017-054 Convention fauchage**

En raison de la cessation de l'activité fauchage de l'entreprise Bongarzone qui assurait cette prestation pour le compte de la commune de Champlitte et de ses communes associées, le maire, après consultation, propose de retenir l'offre de M. Jean Michel MONTAGNE domicilié 77, rue de la République 70600 CHAMPLITTE pour un montant horaire de 54,00 € HT pour le fauchage et 56,00 € HT pour l'élagage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

↳ retient l'offre de Monsieur Jean-Michel MONTAGNE

↳ charge le maire de signer la convention fauchage avec Monsieur MONTAGNE Jean-Michel, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

## **2017-055 Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget EAU et ASSAINISSEMENT ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1<sup>ère</sup> classe, afin d'assurer les missions de responsable travaux réseaux eau et assainissement et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide la création, à compter du 01/07/2017, d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaire), relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualifications sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **2017-057 Budget Eau-Assainissement 2017 : décision modificative**

Afin de régulariser le report fin 2016 art 002 montant 366 848 € 70

duquel il n'était pas nécessaire de réduire les 10 000€ de restes à réaliser, il y a lieu de créer une recette supplémentaire en réintégrant la somme de 10 000€ et dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire, il y a lieu de créer une dépense supplémentaire de 10 000€ soit :

ART R 002 report fin 2016	+ 10 000 €
ART D 615 entretien réparation chapitre 011	+ 10 000 €

## **2017-058 Budget Primitif Lotissement Tiers Gauthier : Mouvements de comptes**

Il y a lieu de rajouter la ligne Dépense Investissement Article 3351-040 (opération d'ordre) afin de respecter l'équilibre budgétaire.

Section d'INVESTISSEMENT opérations ordre dépenses 355 104 €31

Section de FONCTIONNEMENT opérations ordre recettes 355 104 €31

Le Conseil Municipal vote la dépense de 6 795,00 € à l'article 3351-040.

## **2017-059 Lotissement Les Javières (BP2017) : Décision modificative**

Il y a lieu d'effectuer les mouvements de comptes ci-dessous

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 /Articles 608 .....	- 12 260€
Chapitre 023 .....	+ 312 834€27

#### **OPERATIONS ORDRE**

Chapitre 042 art 7133 .....	+ 12 395€48
Chapitre 042 art 71355 .....	+ 510 647€71
Chapitre 043 art 608 .....	+ 31 410€21
TOTAL .....	+ 855 027€67

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **OPERATIONS ORDRE**

Chapitre 042 art 7133 .....	+ 31 545€69
Chapitre 042 art 71355 .....	+510 647€71
Chapitre 043 art 796 .....	+ 31 410€21
TOTAL .....	+ 573 603 <sup>E</sup> 31

### **DEPENSES INVESTISSEMENT**

#### **OPERATIONS ORDRE**

Chapitre 040 art 3355 .....	+ 510 647€71
Chapitre 040 art 33586 .....	+ 39 285€69
TOTAL .....	+ 549 933€40

### **RECETTES INVESTISSEMENT**

021 .....	+ 312 834€27
-----------	--------------

#### **OPERATIONS ORDRE**

Chapitre 040 art 3355 .....	+ 510 647€71
Chapitre 040 art 33586 .....	+ 12 395€48
TOTAL .....	+ 835 877€46

**Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré approuve les mouvements ci-dessus.**

## **2017-060 Budget CCAS : Subvention communale**

Afin d'alimenter le budget CCAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 6000,00 € pour l'année 2017.

## **2017-061 Amortissement honoraires PLU**

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des HONORAIRES liés à la réalisation du PLU : montant 3480 € à 2 ans.

## **2017-062 Echange de matériel sportif**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après avoir eu lecture du courrier de Monsieur OUDOT, principal du collège de Dampierre sur salon,

↳ accepte d'échanger les 2 paires de barres rouges (une paire de parallèles et une paire d'asymétriques) provenant du collège de Champlitte avec les 2 paires de barres provenant du collège de DAMPIERRE-SUR-SALON (une paire de parallèles et une paire d'asymétriques).